

Municipalité de Saint-Sylvère
MRC de Bécancour

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvère, tenue ce 6 octobre 2022, au 837, 8^e Rang, Saint-Sylvère, à 19h30.

Sont présents

Mme Sylvie Tanguay, mairesse Mme Fannie Boisvert, conseillère n°1
M. Éric Chassé, conseiller n°2 M. Marc St-Louis, conseiller n°6

Que les sièges n°3, n°4 et n°5 sont vacants

Est également présente, Mme Alexandra Brière-Malo, directrice-générale et secrétaire-trésorière;

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Tanguay.

- 1. Présence et vérification du quorum**
- 2. Ouverture de la séance**
 - 2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2022
- 4. Dépôt de la correspondance**
 - 4.1 Programme Nouveaux horizon pour les aînés
 - 4.2 Exposition pour souligner la journée internationale des Réserves de biosphère
 - 4.3 La grande semaine des tous petits
- 5. Demandes de l'assemblée**
- 6. Rapport des élus(es)**
- 7. Législation**
 - 7.1 Nomination d'un maire suppléant
- 8. Administration générale**
 - 8.1 Nomination comité OMH
 - 8.2 Afficher poste DGA adjointe administrative
 - 8.3 Nomination d'un remplaçant au comité (RIGIDBNY) régie des déchets
- 9. Gestion financière**
 - 9.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer du mois de septembre 2022
 - 9.2 Soumission Cyr Système
 - 9.3 Mandater un signataire au compte Desjardins
- 10. Sécurité publique et civile**
 - 10.1 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier (PAERRL)
- 11. Voirie et hygiène du milieu**
 - 11.1 Appel d'offre pour le déneigement (SEAO)
 - 11.2 Formation abatage d'arbre

12. Aménagement, urbanisme et développement

12.1 Demande de la CPTAQ-Josée Bernard

13. Vie communautaire

13.1 Camion de pompier + bonbons halloween

13.2 Demande de l'atelier de dépannage de Saint-Sylvère

13.3 Demande de commandite pour aider à l'organisation de la nuit des Sans-abris 2022

14. Divers

- ❖ Achats enveloppes journal le pont 29.99\$ plus taxes pour 100
- ❖ Pancarte inaugurations plus règlements skate parc
- ❖ Terrain balle autorisation subvention Desjardins
- ❖ Formation maire et DG
- ❖ Formation maire
- ❖ Fête Noël environ 2000 \$

15. Période de questions

16. Levée de l'assemblée

PROJET

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Madame la mairesse Sylvie Tanguay procède à l'ouverture de la séance à 19H33 et constate qu'il y a quorum.

2. Ouverture de la séance

Madame la mairesse Sylvie Tanguay procède à l'ouverture de la séance.

2.1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 septembre 2022

4. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

- 4.1. Programme nouveau horizon pour les aînés
- 4.2. Exposition pour souligner la journée internationale des Réserves de biosphère
- 4.3. La grande semaine des tous petits

5. DEMANDE DE L'ASSEMBLÉE

6. Rapport des élus(es)

7. LÉGISLATION

7.1. Nomination maire suppléant

CONSIDÉRANT QUE afin d'assurer un suivi des activités de la municipalité et qu'en vertu de la loi le conseil municipal doit nommer un maire suppléant;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Fannie Boisvert;

ET RÉSOLU par le conseiller Marc St-Louis

QUE le conseil nomme Éric Chassé à titre de Maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8. Administration générale

8.1. Nomination comité OMH

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal se doit de nommer des représentants sur différents comités à l'intérieur du Conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le comité OMH n'a plus de représentant ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Éric Chassé et résolu par la conseillère Fannie Boisvert ;

QUE le conseil nomme le représentant suivant sur le comité correspondant :

COMITÉ OMH

Monsieur Marc st-louis

Que Monsieur Éric Chassé peut être le remplaçant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

REPORTÉ

8.2. Afficher le poste DGA Adjointe administrative

ATTENDU QUE le conseil juge nécessaire d'embaucher une nouvelle ressource afin d'agir à titre de directeur(trice)/greffier(ère) — trésorier(ère) adjoint(e) et adjoint(e) administratif (ve) pour soutenir et au besoin, remplacer la directrice générale ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Fannie Boisvert,
APPUYÉ PAR Éric Chassé

QUE la directrice générale procède à un affichage pour recruter des candidats pour le poste de Directeur(trice)/greffier(ère) — trésorier(ère) adjoint(e) et adjoint(e) administratif (ve) jusqu'au 14 octobre 2022 à 16 h ;

QUE la directrice générale est autorisée à prolonger la période de candidature au-delà du 14 octobre 2022, et ce jusqu'au 28 octobre 2022 à 16 h si elle le juge nécessaire et auquel cas, l'inscrire sur l'affichage ;

QUE soit inclus à l'affichage un descriptif du poste et des tâches ainsi que les compétences et exigences recherchées ;

QUE la directrice informe le conseil des candidatures reçues dès le 15 octobre 2022 ou, en cas de prolongation de l'affichage, dès le 31 octobre 2022, afin que celui-ci puisse prendre une décision dans les meilleurs délais quant au choix d'un candidat ou d'une candidate

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

8,3 NOMINATION D'UN REMPLACANT REGIE DES DECHETS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se doit de nommer un remplaçant sur différent comité à l'intérieur du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le comité (RIGIDBNY) régi des déchets n'a plus de remplaçant ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Fannie Boisvert ;

ET RÉSOLU par le conseiller Éric Chassé

QUE le conseil nomme Marc St-Louis à titre de remplaçant sur le comité correspondant (RIGIDBNY)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9. GESTION FINANCIÈRE

9.1. Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer du mois de septembre 2022

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés ou à payer du mois de septembre 2022 de la Municipalité de Saint-Sylvère comportant une page, totalisant 87 157,51 \$, est soumise aux membres du Conseil municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la Mairesse Sylvie Tanguay certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures ;

IL EST PROPOSÉ ; par le conseiller Marc St-Louis ;

ET RÉSOLU ; par la conseillère Fannie Boisvert ;

QUE le conseil autorise que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduit, pour le mois de septembre 2022, soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9.2. SOUMISSION CYR-SYSTÈME

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Sylvère a besoin de faire valider annuellement ses débitmètres (2) ;

CONSIDÉRANT qu'il faut faire la validation sur trois plages horaires faible-moyen-fort du débitmètre pour cette année ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Éric Chassé et résolu par le conseiller Marc St-Louis :

Que le contrat pour la lecture des débitmètres soit donné à Cyr-Système, et ce pour un montant de 2 400 \$ avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

9.3. Mandater un signataire au compte Desjardins

CONSIDÉRANT que la mise à jour des signataires au compte Desjardins a besoin d'être faite ;

IL EST PROPOSÉ ; par la conseillère Fannie Boisvert

ET RÉSOLU ; par la conseillère Marc St-Louis

QUE le conseil autorise l'ajout comme signataire au compte Visa Desjardins et Accès D Desjardins Monsieur Éric Chassé ainsi que Madame Alexandra Brière-Malo à la signature des chèques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

10.1. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier (PAERRL)

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 179 029 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021 ;

CONSIDÉRANT que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la reddition de comptes pour l'année 2021 est maintenant intégrée au rapport financier exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Chassé et résolu par Marc St-Louis :

Que la Municipalité de Saint-Sylvère informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11. VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

11.1. Appel d'offres pour le déneigement (SEAO)

ATTENDU QUE le contrat de déneigement conclu par la Municipalité en août 2019 a pris fin au mois d'avril 2022 ;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit de voir à l'entretien et au déneigement des chemins municipaux pendant la période hivernale ;

ATTENDU QUE la Municipalité se doit par conséquent d'entreprendre un processus d'appels d'offres à cette fin ;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR Fannie Boisvert,
APPUYÉ PAR Marc St-Louis

QUE la directrice générale est autorisée à entreprendre le processus d'appel d'offres relativement au déneigement des chemins municipaux et de préparer ou faire préparer un devis à cette fin ;

QUE le devis d'appel d'offres doit spécifier que la Municipalité ne s'engage pas à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions ni à encourir aucuns frais ni aucune obligation d'aucune sorte envers les soumissionnaires ;

QUE les soumissions doivent être reçues au bureau de la directrice générale à la date déterminée aux documents d'appel d'offres et qu'une décision sera rendue à une réunion subséquente ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

11.2. Formation abatage d'arbre

CONSIDÉRANT QUE la CNESST offrait une formation sur les règles de santé et sécurité au travail à respecter dans le cadre des tâches concernant l'abatage d'arbres au coût de 400 \$ à Fortierville » ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Sylvere prend à cœur la sécurité de ses employés et les bonnes pratiques du métier et que dans le cadre de ses fonctions Monsieur Henrik Arel, exécute les tâches relatives à l'abatage d'arbres ;

IL EST PROPOSÉ ; par Marc St-Louis

ET RÉSOLU ; par Éric Chassé

QUE le conseil autorise à Monsieur Henrik Arel la formation de la CNESST concernant l'abatage d'arbres au montant de 400,00 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. Aménagement, urbanisme et développement

12.1. Demande de la CPTAQ-Josée Bernard

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation de Madame Josée Bernard à la commission de protection du territoire agricole du Québec dont le conseil a pris connaissance ;

CONSIDÉRANT que ladite demande est relative au morcellement, à l'aliénation, à l'utilisation à des fins autres qu'agricoles et à la reconnaissance de droits acquis des sites ;

CONSIDÉRANT que toute demande à la CPTAQ doit obtenir une recommandation sous forme de résolution motivée de la part des autorités municipales, entre autres choses, en fonction des critères de l'article 62 de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles ;

CONSIDÉRANT que ladite demande est conforme au règlement municipal ;

CONSIDÉRANT que ladite demande est conforme au règlement de zonage ;

IL EST PROPOSÉ par Marc St-Louis

ET RÉSOLU ; par Fannie Boisvert

QUE le conseil appuie la demande d'autorisation de Madame Josée Bernard auprès de la commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13. VIE COMMUNAUTAIRE

13.1. Camion de pompier + bonbon Halloween

13.2. Demande de l'atelier de dépannage de Saint-Sylvere

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de l'atelier de dépannage de Saint-Sylvere, la demande consiste à leur fournir un local gratuitement afin que l'organisme puisse ramasser des fonds ;

CONSIDÉRANT QUE l'atelier de dépannage est important pour la municipalité afin d'aider les citoyens (ennes) dans le besoin ;

CONSIDÉRANT QUE l'atelier de dépannage désire ouvrir une friperie ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut leur offrir un local situé au 837, 8^e Rang à Saint-Sylvère ;

IL EST PROPOSÉ ; par le conseiller Éric Chassé

ET RÉSOLU ; par le conseiller Marc St-Louis

QUE le conseil autorise cette demande et procède à la préparation du local demandé afin que ceux-ci puissent prendre possession du local d'ici le 1^{er} novembre 2022 ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

13.3. Demande de commandite pour aider à l'organisation de la nuit des Sans-abris 2022

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande de La Rue de Bécancour, que ce soit une aide financière, une fourniture de matériel ou de personnel. Afin que l'organisme puisse orchestrer la prochaine nuit des sans-abris qui aura lieu le 21 octobre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme touche un public de jeune de 12-35 ans ;

CONSIDÉRANT QUE ; La nuit du 21 octobre s'organise autour d'une vigile de solidarité nocturne, bien évidemment ponctuée d'animation de toutes sortes (musique, poésie, repas, etc.) ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme œuvre auprès de ces derniers se trouvant en rupture sociale et familiale et ayant des comportements à risque ; plus spécifiquement la toxicomanie, la santé mentale, le décrochage scolaire et de la vie, la marginalité, les problèmes familiaux, la prostitution, l'itinérance, les comportements sexuels à risque, l'isolement et la violence, etc. ;

IL EST PROPOSÉ ; par le conseiller Éric Chassé

ET RÉSOLU ; par la conseillère Fannie Boisvert

QUE le conseil octroie un montant de 150 \$ pour le soutien de la nuit des sans-abris ;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

14. Divers

14.1. Comptes à approuver :

- ❖ Achats enveloppes journal le pont 29.99 \$ plus taxes pour 100
- ❖ Pancarte inaugurations plus règlements skate parc
- ❖ Terrain balle autorisation subvention Desjardins
- ❖ Formation maire et DG
- ❖ Formation maire
- ❖ Fête Noël environ 2000 \$

15. Période de questions

- Monsieur Piché se demande ce qu'est le plan de redressement, le diagnostic organisationnel ainsi que le regroupement d'une partie du noyau villageois.
- Monsieur Trottier se questionne si nous avons eu des nouvelles sur l'enquête sur la lettre de menace de l'ancienne directrice générale, il aimerait savoir quand le lignage des rues du rang 8 va être fait et si nous avons eu des nouvelles sur les défibrillateurs.
- Madame Morissette demande d'avoir accès aux recommandations du comptable.
- Monsieur Morissette se demande si nous avons fait des résolutions pour rembourser un citoyen qui avait une erreur sur son compte de taxes.

16. Levée de l'assemblée

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance étant épuisé ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition par Fannie Boisvert ; appuyé par Marc St-Louis ;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal lève la séance à 21 h 35

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Sylvie Tanguay
Mairesse

Alexandra Brière Malo
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière

Je, Sylvie Tanguay mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Alexandra Brière-Malo
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière